

**2011/3321 - Signature d'une convention cadre entre la Ville de Lyon et le Comité des Fêtes de la Ville de Lyon pour le versement d'une subvention de fonctionnement de 90 000 euros** (Direction des Relations Internationales) (BMO du 28/03/2011, p. 0698)

Rapporteur : M. DACLIN Jean-Michel

M. DACLIN Jean-Michel, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme BONNIEL-CHALIER Pascale : Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, une intervention très brève sur cette délibération concernant le Comité des Fêtes de la Ville de Lyon. Notre position ne vous étonnera pas, nous sommes toujours intervenus dans le même sens.

Depuis 2001, nous avons de fortes réserves sur plusieurs éléments de ce dossier.

Le nom de ce Comité tout d'abord, qui nous semble aujourd'hui usurpé. De nombreux Comités des Fêtes de quartiers animent notre ville avec engagement et détermination. Ils mobilisent souvent des acteurs locaux divers : unions de commerçants, clubs sportifs, centres socio-culturels, conseils de quartier et sont représentatifs de la vie locale. Ils ne sont pas le relais du soi-disant Comité des Fêtes de la Ville de Lyon qui ne les représente pas.

Le montant de la subvention nous a toujours paru trop important au regard des réalisations et donc des charges de cette association. Nous le comparons aux subventions que nous accordons par exemple à certaines équipes artistiques qui interviennent dans nos arrondissements et nous ne comprenons pas une telle différence.

Enfin, l'Association est hébergée par l'Office du Tourisme. Or, nous ne voyons pas de valorisation de cet hébergement dans les comptes, ce qui serait plus conforme à la valorisation du soutien de la Ville.

Nous demandons depuis 10 ans que les moyens de cet organisme soient réduits et réaffectés à des projets de fêtes dans les quartiers.

Merci de nous entendre et nous espérons pouvoir un jour voter cette délibération, mais ce ne sera pas le cas cette année encore. Dans l'attente, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

M. DACLIN Jean-Michel, Adjoint : Monsieur le Maire, je souhaiterais simplement dire deux mots. J'apprends que le Comité des Fêtes est abrité par l'Office du Tourisme. C'est la première fois que j'entends dire cela. Je ne vois pas où. Et j'aimerais bien savoir de quoi il s'agit.

Par ailleurs, j'ai bien compris que Mme Bonniel-Chalier n'avait pas tout à fait les mêmes goûts que Christian Gelpi, mais cela je le savais. En revanche, je voudrais tout de même insister sur le travail fait par ce Comité des Fêtes car on peut difficilement passer pour pertes et profits les trois grandes actions qu'il mène.

La première, le défilé des Bannières du Monde regroupe toutes les associations d'origine étrangère, les consulats, toutes les communautés de ressortissants qui font un défilé très populaire au moment des fêtes consulaires. On peut également difficilement passer sous silence ce qui est fait au niveau des Pennons et de toute cette action historique. Et enfin, je termine par les Fêtes Renaissance et je crois que la Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement peut attester, plus que quiconque, du succès de cette manifestation qui dure trois jours et regroupe l'ensemble du Vieux Lyon. C'est une opération extrêmement populaire. Nous avons un Comité des Fêtes en bonne coordination avec l'action que nous menons.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Europe Ecologie, Les Verts et Apparentés s'est abstenu.)

(Adopté.)